

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE MICRO-ENTREPRISE



LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026

Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État. **BGH a choisi pour vous comme PA Partenaire : Pennylane, une solution fiable, simple et sécurisée.**

01 SEPTEMBRE 2027

Vous **émettez** toutes vos factures vers des professionnels au format électronique et transmettez les données de facturation vers des particuliers à l'administration *via* votre plateforme



VOTRE SITUATION

Vous êtes concerné du moment que votre activité est assujettie à TVA... y compris si vous êtes en franchise !

• Clients entreprises :

Vous devrez leur envoyer des factures électroniques *via* une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

• Clients particuliers :

Vos ventes devront être déclarées automatiquement à l'administration *via* votre plateforme

• Clients étrangers :

Même obligation de déclaration que pour les particuliers



VOTRE CHECK-LIST

BGH est là pour vous accompagner à chaque étape !

Aujourd'hui

Emission des factures
Septembre 2027



ÉTAPE 1

Choisir sa plateforme de réception avant l'été 2026

BGH a choisi comme PA Partenaire : Pennylane.
Nous avons retenu Pennylane pour ses nombreux atouts :

- Une **solution tout-en-un** adaptée et conforme à la réforme
- Un **outil de pilotage en temps réel**
- Une **interface collaborative**, française, intuitive et complète



ÉTAPE 2

Choisir sa plateforme d'émission et former son équipe

- Formez son équipe, prévoyez 2 h de formation par personne utilisatrice ou par système de facturation
- Créez un mémo simple pour vos employés
- Testez avec des factures d'essai



ÉTAPE 3

Tester son système avant l'été 2027

- Uniformisez vos process pour tous les clients
- Préparez une information pour vos clients
- Choisissez votre mode de paiement de TVA pour les prestations de services



FACTURE ÉLECTRONIQUE



POINTS D'ATTENTION POUR L'ÉMISSION DE VOS FACTURES (SEPTEMBRE 2027)

- **Un client entreprise vous demande une facture ?**

Elle doit obligatoirement être électronique et passer par les plateformes

- **Accompte reçu ?**

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

- **Plusieurs logiciels/outils de facturation ?**

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

- **Votre statut micro-entrepreneur ne change pas**

Vous restez en franchise de TVA si c'est votre cas



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT LA RFE

- Client entreprise : facture papier ou PDF par email
- Classement manuel
- Temps perdu en administratif
- Envoi manuel de vos pièces comptables

AVEC LA RFE

- Facture envoyée automatiquement vers le client
- Suivi en temps réel (envoyée, reçue, payée)
- Collaboration facilitée avec nos équipes
- Plus de temps pour votre métier

NOUS VOUS ACCOMPAGNONS

✓ BGH a choisi comme PA Partenaire



✓ On s'assure que tout est conforme et prêt à temps

Des questions ? Contactez votre interlocuteur habituel !